

Les assemblées régionales annuelles sont terminées

par Jean-Philippe Deschênes-Gilbert

Les assemblées régionales annuelles des 14 syndicats bovins affiliés à la Fédération se sont terminées le 1^{er} mars en Côte-du-Sud. Trois syndicats ont également tenu des assemblées d'information à l'intention des producteurs anglophones.

Force est d'admettre que les assemblées régionales connaissent une baisse de participation. La Fédération entend porter une réflexion sur cette baisse de participation. Les assemblées demeurent toutefois une occasion unique d'échanges et de discussions autour des enjeux du moment. Cette année, la sécurité du revenu, Levinoff-Colbex et la Fédération de demain figuraient en tête de liste des enjeux.

Rappelons que les 81 résolutions issues des assemblées régionales seront étudiées par le comité des résolutions de la Fédération. Certaines résolutions se retrouveront à l'assemblée générale annuelle alors que d'autres seront référées à d'autres instances de la Fédération.

La saison des assemblées régionales annuelles des syndicats se conclura à Québec, à l'Hôtel Clarion de Sainte-Foy, les 4 et 5 avril 2012, lors de l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec visés par le Plan conjoint. Nous vous rappelons que seuls les délégués ont droit de vote lors de l'AGA de la Fédération.

Les délégués se réuniront également en table ronde le 4 avril en matinée, afin de discuter de la « Fédération de demain ». Tous les producteurs de bovins recevront un avis de convocation accompagné du rapport des activités 2011 de la Fédération. Au plaisir de vous rencontrer!

UNE AGS LE 3 AVRIL 2012

La Fédération convoque également les producteurs de bovins à une assemblée générale spéciale, le mardi 3 avril à l'hôtel Clarion, à compter de 13 h 30. Cette assemblée vise à faire le point sur le dossier Levinoff-Colbex. Notez que l'assemblée est ouverte à tous les producteurs de bovins mais que seuls les producteurs délégués par leur syndicat régional ont le droit de vote.

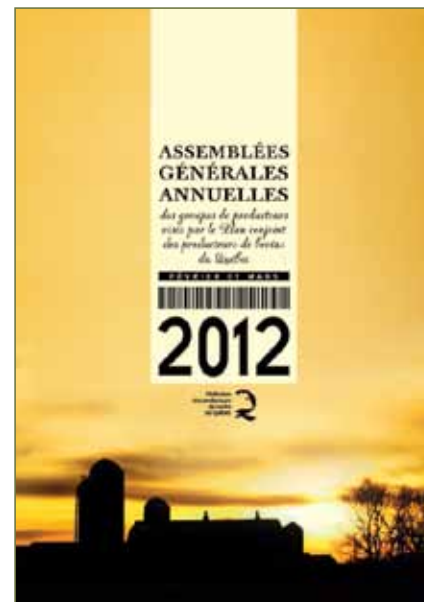
Michel Dessureault quitte la présidence de la Fédération

M. Michel Dessureault, président de la Fédération des producteurs de bovins du Québec a annoncé son départ. Il quitte immédiatement ses fonctions de président élu, poste qu'il occupait depuis 1994. Selon les règlements de la Fédération, c'est l'actuel vice-président, M. Claude Viel, qui assurera la présidence par intérim. M. Dessureault a assuré les administrateurs de la Fédération de sa disponibilité et de son entière collaboration afin d'assurer la transition des dossiers.

Impliqué syndicalement depuis 1981, M. Dessureault était producteur laitier à Saint-Maurice en Mauricie, depuis 1978. En 2008, à la suite d'une réorientation d'entreprise, il choisissait de remplacer son troupeau laitier par un troupeau vache-veau. Tout au long de son parcours, il a démontré sa capacité à rassembler les cinq secteurs de production de la Fédération.

Travailleur acharné ayant à cœur le développement des filières bœuf et veau, M. Dessureault est à l'origine de plusieurs réalisations de la Fédération. Soulignons notamment : le fonds de recherche de la Fédération, Réseau encans Québec, ainsi que de nombreuses mesures visant à accroître la qualité des produits (certification dans le secteur veau de grain, la vaccination des veaux d'embouche, Bœuf Qualité Plus, etc.).

En 2003, malgré la crise de l'ESB, dévastatrice pour le secteur bovin, le leadership de M. Dessureault a permis aux producteurs de réaliser des investissements collectifs dans des entreprises structurantes en aval de la production. Un tournant majeur dans l'histoire du Plan conjoint.



La caractérisation des fumiers : essais en cours

par Nathalie Côté

En vertu du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), la caractérisation des déjections animales deviendra graduellement obligatoire. Cette exigence revêt une grande importance puisque c'est à partir des valeurs découlant de la caractérisation que le conseiller établit le bilan phosphore de l'entreprise.

Un producteur peut se soustraire à la caractérisation, mais il doit alors évaluer la production de phosphore du lieu d'élevage en utilisant les données de l'annexe VI du REA qui correspondent aux valeurs moyennes du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) majorées de 20 %.

Les producteurs de bovins ont adopté une résolution lors de l'assemblée générale annuelle de 2011 qui demande :

«D'ÉVALUER, pour les différents types de bovins, s'il est plus avantageux pour une entreprise d'utiliser ses données réelles par une caractérisation de ses fumiers ou d'utiliser les valeurs de référence majorées du CRAAQ ».

Pour répondre à cette question, un projet d'une durée de un an se déroulera sur 11 fermes bovines. Chaque producteur procèdera à la caractérisation des déjections de son entreprise. De plus, un bilan alimentaire sera réalisé dans les fermes de bouvillons d'abattage, veaux de grain et veaux de lait afin d'obtenir un élément de comparaison. Ce projet permettra de publier quatre études de cas et un outil d'aide à la décision.

Ce projet est rendu possible grâce à la contribution financière du Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés - Volet C du MAPAQ et à la collaboration du Comité de coordination effluents d'élevage du CRAAQ.

Veau vérifié : formation des auditeurs

par Jean-Philippe Blouin

Les 17 et 18 janvier dernier, à Guelph en Ontario, les personnes impliquées dans l'élaboration du dossier « Veau vérifié » à la Fédération ont participé à une formation destinée aux auditeurs à la ferme. Ainsi, Mmes Nathalie Côté et Geneviève McKenzie et MM. Daniel Lajoie, Bob Wynands, et Jean-Philippe Blouin se sont familiarisés avec le processus d'audit à la ferme bâti spécifiquement pour les fermes de veaux de lait et de grain.

Cette formation avait pour objectif d'analyser et de réviser les différentes pratiques retrouvées dans le *Manuel du producteur* à partir d'une grille d'évaluation qui servira aux auditeurs des fermes de veaux au Canada.

Rappelons que le programme Veau vérifié a été reconnu par les autorités fédérales et que les producteurs pourront y participer pourvu qu'ils respectent les exigences décrites dans le *Manuel du producteur*. Des ateliers de formation seront éventuellement offerts afin d'expliquer clairement aux producteurs le contenu de ce programme.

Paiement vices cachés

par Paul Rouillard

Un système de paiement des vices cachés est entré en vigueur le lundi 5 mars 2012 afin d'éliminer l'avantage comparatif que possèdent les provinces voisines, notamment l'Ontario, dans ce domaine.

Ainsi, les bovins de réforme livrés directement à l'abattoir ou livrés à un poste de rassemblement à compter du 5 mars seront admissibles s'ils respectent les différentes conditions d'éligibilité de ce mécanisme.

Pour tous les détails, consultez notre site bovin.qc.ca.

CECPA et coûts de production

par Ann Fornasier

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) vient de mettre en ligne les résultats détaillés des études de coûts de production pour les bouvillons d'abattage et les veaux d'embouche. L'information est disponible au cecpa.qc.ca dans la section « Études complétées ». Rappelons que le CECPA présente les résultats pour 100 % des fermes examinées alors que la FADQ retient les résultats des meilleures fermes (retrait de 25 % des fermes examinées).

Vous retrouverez également dans la section « Études complémentaires » une analyse comparative du groupe de tête et du groupe de fin des entreprises vache-veau. Celle du bouvillon d'abattage devrait être disponible sous peu.

Mentionnons également le dépôt d'un chiffrier électronique sur le site extranet du bouvillon d'abattage concernant le nouveau modèle de coûts de production du bouvillon. Le chiffrier permet aux producteurs de réaliser leurs propres prévisions pour l'année 2012.

Formations dans les écoles de boucherie à Jonquière, Rivière-du-Loup et Longueuil

par Isabelle Ferland

La formation de la relève dans le domaine de la boucherie est primordiale. Les bouchers se font de plus en plus rares et la profession est en déclin. En réponse à cette pénurie, Veau de grain du Québec certifié - Premier de classe offre des formations en découpe de veau de grain aux écoles de boucherie du Québec. Les cours donnés par M. Victor Rodgers, notre consultant en développement des marchés, sont très demandés.

La formation prévoit une heure et demie de théorie, suivie de trois heures de pratique durant lesquelles M. Rodgers fait la découpe d'un demi-veau de grain, soit l'épaule, la longe et la fesse. Cet hiver, trois formations ont été données, rejoignant 55 étudiants.

Visiblement intéressés, les étudiants ont posé beaucoup de questions lors de la partie théorique et ont observé attentivement notre expert découper avec dextérité le demi-veau et le transformer en belles pièces de viande.



À l'école de Jonquière, le travail de M. Rodgers a même été capté sur caméra. Ces images serviront de référence aux étudiants lorsque viendra leur tour de préparer des escalopes, des côtelettes ou des rôtis.

Relance du programme de qualité (BQP/VBPTM)

par Nathalie Côté

Le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage a approuvé un plan de relance du programme Bœuf Qualité Plus/Verified Beef production (BQP/VBP™) en quatre points :

1. Programme recentré

Le programme de qualité comprendra désormais deux paliers, soit :

- Palier VBP™ : respect des exigences du programme canadien de salubrité des aliments à la ferme;
- Palier BQP/VBP™ : respect des exigences du programme canadien et des exigences additionnelles du programme Bœuf Qualité Plus.

2. Incitatif au renouvellement de la certification ou à l'adhésion au programme

Un incitatif financier de 0,25 \$/bouvillon d'abattage vendu, basé sur le volume de production des trois dernières années, sera versé au producteur qui renouvelle sa certification ou qui adhère au programme avant le 31 décembre 2012.

3. Visite des producteurs certifiés

Tous les producteurs déjà certifiés seront visités pour procéder à une évaluation de la ferme en vertu des critères VBP et BQP. Selon les résultats de l'évaluation, le producteur pourra choisir le type de certification qu'il désire utiliser.

4. Sollicitation de nouveaux adhérents

La sollicitation de producteurs potentiels se poursuit. Veuillez contacter M. Guy Beauregard à l'agence de vente au 450 679-0540, poste 8215, pour obtenir plus d'information sur la procédure à respecter pour s'inscrire.

Qu'est-ce que SAgE pesticides?

SAgE pesticides est un outil d'information sur les risques pour la Santé et l'Environnement ainsi que sur les usages Agricoles pour une gestion rationnelle et sécuritaire des pesticides au Québec.

Si vous recherchez des informations sur les traitements phytosanitaires et les risques qui y sont associés, sur les effets toxiques des matières actives, sur les caractéristiques des principaux produits commerciaux, sur l'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides, visitez sagepesticides.qc.ca

Le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

par Nathalie Côté

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, annonçait en décembre dernier la publication d'un projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. La Fédération a soumis ses commentaires le 28 février dernier.

DES AJUSTEMENTS DEMANDÉS

Ce projet de règlement a notamment pour objet d'instaurer un régime d'autorisation des prélèvements d'eau et de restreindre certaines activités dans leurs périmètres de protection. Tout en souscrivant à l'objectif de protection de l'eau potable pour tous les citoyens du Québec, les producteurs de bovins demandent des ajustements au projet de règlement car :

- ils considèrent qu'ils n'ont pas à être assujettis aux demandes d'autorisation de prélèvement puisque l'eau est essentielle à l'élevage des bovins et nécessaire à leur bien-être; et
- ils souhaitent aussi que certaines restrictions qui s'appliquent aux cours d'exercice et au stockage des déjections à même le sol soient levées si un suivi agronomique est en place.

Finalement, des compensations doivent être prévues pour les cas de restriction d'usage ou d'interdiction d'activités agricoles. Le ministre étudie actuellement les commentaires soumis par différents organismes et n'a pas indiqué quand ce règlement sera publié.

Brèves

BOVI-EXPERT À VOTRE SERVICE : une nouvelle équipe formée d'experts est désormais en place pour conseiller et soutenir les producteurs de bovins de boucherie sur le suivi des troupeaux et la mise en œuvre de décisions, notamment en ce qui concerne la génétique, l'alimentation, la gestion des pâturages et la gestion technico-économique.

Concrètement, les services offerts visent à améliorer la rentabilité des entreprises d'élevage de bovins de boucherie. Ainsi, les producteurs de l'ensemble du territoire québécois peuvent profiter d'un accompagnement sur mesure déterminé en fonction de leurs besoins. Voici l'équipe de la région de Chaudière-Appalaches : René Aubé : 418 885-4236 - Henri Guimont : 418 554-7963 - Jasmin Gadoury : 418 887-3807.

VEAUX DE GRAIN, GAGNANTS DE LA RELÈVE : les gagnants de la première allocation d'historiques de référence destinée à la relève sont Mme Caroline Miclette et M. David Sarrazin de la région du Centre-du-Québec.

Cette allocation correspond à un historique de référence de 653 veaux de grain sur base annuelle. Nous leur souhaitons la bienvenue dans la production de veaux de grain.

